

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR SMAIL CHERGUI,
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE DE L'UNION AFRICAINE**

**À L'OCCASION DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE SUR LA
JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES**

Lomé, Togo, 8 Septembre 2016

**EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE ;**

**EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA
COOPERATION ET L'INTEGRATION AFRICAINE DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE,
Professeur ROBERT DUSSEY ;**

**EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GRADE DES SCEAUX DE
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE SUR LA JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES ;**

**EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS LES MINISTRES, LES CHEFS DE
DELEGATIONS**

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je suis très heureux de me retrouver à Lomé ville résolument attachée au développement et à la modernité, reflet d'une politique hardie et visionnaire du Président FAURE ESSOZIMNA EYADEMA, qui en invitant nos présentes assises, souhaite perpétuer la contribution inestimable du Togo à l'effort de redressement et du renouveau de l'Afrique.

Au demeurant, l'adoption ici même à Lomé, de l'Acte constitutif de l'UA en 2000, a ravivé la flamme des pères fondateurs et permis un nouveau départ, plus déterminé de notre quête collective à l'intégration politique et économique.

Aussi, notre réunion d'aujourd'hui prend davantage de relief, car elle prépare dans quelques jours la réunion extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union pour débattre et adopter un document fondateur sur la sûreté, la sécurité et le développement durable de nos espaces maritimes.

Au nom de la Présidente de la Commission et en mon nom propre, je voudrais exprimer mes sincères félicitations à Son Excellence FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE, Président de la République Togolaise et son Gouvernement pour les réalisations remarquables au profit du peuple togolais et lui redire notre reconnaissance et notre gratitude pour son attachement indéfectible aux causes de l'Afrique.

Je souhaite, également remercier le Professeur ROBERT DUSSEY, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine du Togo et son équipe pour l'énergie et le dévouement qu'ils ont déployés pour

l'aboutissement de ce projet au service de la sécurité et du développement de notre Continent.

Nous sommes également reconnaissants pour les excellentes facilités mises à notre disposition pour la réussite de cette session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Justice et les Affaires Juridiques.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATIONS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette 2^{ème} session du Comité Technique Spécialisé sur la Justice et les Affaires Juridiques atteste de la réalité de l'Union africaine de se doter d'instruments juridiques susceptibles de lui permettre de réussir sa transformation structurelle et répondre de manière maitrise, holistique et durable aux multiples défis dont fait face le continent.

Les défis communs ne peuvent pas appeler que des réponses communes et l'adoption de ces projets représente une opportunité pour accélérer la nécessaire coopération entre les Etats membres, seule à même aujourd'hui de nous permettre de répondre à l'impératif d'un développement harmonieux et durable de notre Continent.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATIONS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

La maitrise du domaine maritime du Continent et le bénéfice de l'énorme potentiel qu'il recèle tout autant que sa protection de l'exploitation illégale et des activités criminelles multiples, dictent notre démarche d'aujourd'hui, à

l'heureuse initiative du Togo, pour doter notre Continent d'une Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement de l'Afrique.

En effet, nul ne peut nier le lien organique existant entre la sûreté maritime et l'approche holistique du développement de nos océans et mers et la nécessaire opérationnalisation du concept d'économie bleue. Il ne peut également exister le développement sans une sécurisation préalable de notre espace maritime.

Rien qu'en Golfe de Guinée, la piraterie maritime nous coute à chaque année pas moins de sept (7) milliards de dollars aux pays de la Région. Cet argent alimente le terrorisme et le crime organisé.

L'enjeu est vital, voire existentiel pour le bien-être de nos générations futures, tout autant que pour la place et le rang qu'occuper l'Afrique dans l'économie mondiale dans les prochaines décennies.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATIONS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Afrique ne pouvant se permettre de déléguer sa propre sécurité à d'autres, se doit de privilégier des solutions africaines à ces problèmes sécuritaires. C'est dans ce contexte que la réunion des chefs africains de police tenue à Alger, du 10 au 11 Février 2014, a reconnu que le succès dans l'application de la législation nationale ne peut pas être réalisé de manière isolée, mais plutôt, en collaboration et en partenariat au niveau régional, grâce notamment à la collecte et au partage d'informations et de renseignements avec les services de police correspondants et les divers organismes chargés de veiller au respect de la loi. Dans la Déclaration d'Alger, adoptée à cette occasion, il a été souligné la ferme détermination des Institutions africaines de police à travailler de

manière concertée et au sein d'un cadre permanent, en tenant compte des spécificités du continent. Elle a reconnu l'existence de défis communs aux pays africains, notamment en matière de terrorisme et de criminalité transnationale organisée et insisté sur la nécessité de promouvoir la coordination policière en Afrique.

L'AFRIPOL constituera une étape importante dans la facilitation de la coopération policière sur le continent, et apportera une plus-value précieuse à l'architecture continentale de sécurité, tout en permettant au continent de préserver son indépendance sécuritaire. L'adoption des Statuts d'AFRIPOL facilitera sa mise en œuvre et renforcera les efforts des États membres dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

A cette occasion, Je tiens à saluer l'engagement et le soutien constant de l'Algérie quant à la concrétisation du projet de création d'un tel mécanisme, ainsi que la mobilisation des Chefs de Police de nos pays respectifs pour AFRIPOL.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATIONS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Permettez-moi de revenir à présent sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour de cette 2ème session du CTS sur la justice et les questions juridiques

Tout d'abord, le Projet d'amendement à l'article 5 (1) du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'Homme entre dans le cadre d'une décision du Conseil exécutif prise lors de sa 29e session ordinaire à Kigali en 2016, celle-ci recommandant à l'Assemblée que le Comité africain d'experts sur les droits et

le bien-être de l'enfant (CAEDBE) puisse être inclus dans la liste habilitées à soumettre des affaires à la Cour, ceci afin d'obtenir une meilleure effectivité quant à l'exécution de son mandat relatif, je vous le rappelle, à la promotion et la protection des droits de l'enfant.

S'agissant du projet d'amendement à la Constitution de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), celui-ci résulte d'une décision prise lors de sa 25e session plénière de modifier la majorité requise pour constituer le quorum à des séances plénières des deux tiers à la majorité simple au lieu de la majorité des deux tiers, qui est trop élevée, eu égard à la faible participation des États membres.

EXCELLENCES, MESDAMES, MESSIEURS LES CHEFS DE DELEGATIONS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Cela étant, je voudrais une fois de plus remercier l'Etat togolais et l'ensemble des participants qui nous honorent par leur présence à nos assises qui, j'en suis certain, contribueront à des avancées majeurs pour notre cher Continent.

Enfin, je ne saurais conclure sans rendre hommage au titanesque travail des experts juridiques qui ont examiné les textes afin de les soumettre à votre examen. Ceci avant qu'ils ne soient soumis, mutatis mutandis, à celui des organes directeurs.

Je vous remercie de votre aimable attention.